



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

offices

Question écrite n° 2005

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur le souhait émis par l'Union des invalides anciens combattants et victimes de guerre d'Alsace-Lorraine que soient renforcés le personnel et les moyens financiers de l'ONAC, en prenant acte des déclarations du Président de la République concernant le maintien des structures actuelles. Il souhaiterait connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Les moyens qui doivent permettre à l'ONAC de fonctionner dans des conditions acceptables seront maintenus, traduisant ainsi la volonté de pérenniser cette structure de proximité au service du monde combattant. C'est ainsi que la règle du gel des emplois imposée à l'ensemble des administrations de l'Etat a été levée en 1997 pour l'ONAC ; l'établissement public ne supportera pas non plus de réduction d'effectifs pour 1998.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2005

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 1997, page 2560

Réponse publiée le : 24 novembre 1997, page 4190